



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1161
12 March 2015

FRENCH
Original: ENGLISH

1044^e séance plénière

Journal n° 1044 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1161
PROROGATION DU MANDAT
DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1024 du 15 décembre 2011 sur le mandat du Comité d'audit de l'OSCE,

Notant que le mandat du Comité d'audit tel qu'il figure dans l'annexe à sa Décision n° 1024 était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014,

Décide que ce mandat restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.